



EHPAD St Denis
Rue Jean Guilbaud
85450 VOUILLE LES MARAIS
Tél : 02 51 52 54 80

DESIGNATION DE LA PERSONNE DE CONFIANCE

A l'occasion de votre entrée à l'EHPAD St DENIS de VOUILLE LES MARAIS, nous vous proposons de désigner une personne de confiance ou de confirmer sa désignation.

Cette personne (parent, ami, médecin...) pourra si vous le souhaitez, vous aider dans les démarches à accomplir et assister à vos entretiens afin de vous conseiller dans les meilleurs choix thérapeutiques à adopter.

Sa présence pourra également s'avérer indispensable si vous n'étiez plus en capacité de recevoir les informations médicales, ni de consentir à des actes thérapeutiques. Elle deviendrait alors un interlocuteur privilégié et serait consultée par l'équipe médicale qui pourrait adapter au mieux le traitement en fonction des impératifs médicaux, de vos convictions et de la loi actuelle. **Son avis sera prioritaire sur l'avis de toute autre personne.**

Loi du 4 mars 2002, Article L 111-6

« Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant, et qui sera consultée au cas où elle – même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Cette désignation se fait par écrit. Elle est révocable à tout moment ».
« Si le malade le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux ».

Je soussigné(e) Me, Melle, Mr.....
.....
.....

Demeurant.....
.....

Téléphone

Déclare

Avoir reçu l'information relative à la personne de confiance et ne pas souhaiter en désigner une

Avoir reçu l'information relative à la personne de confiance et souhaite désigner :
Mme, Melle, Mr.....
Demeurant.....
.....
.....

Téléphone :

Qui deviendra personne de confiance.

Fait à : Le :

Signature :